

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3600

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 105 de Mme Magne

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 4, après la troisième occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.